



république bretonne

EDITORIAL

LES DROITS ET LES DEVOIRS

Le 29 Novembre dernier, deux nouveaux insoumis bretons ont été arrêtés et incarcérés. Depuis 1977, ça n'arrête plus ; au départ, on parlait d'eux comme des isolés, des marginaux. Aujourd'hui, c'est par équipes et tous les ans, qu'ils se manifestent. Une demi-douzaine de futurs insoumis ont déjà affirmé publiquement (Cf Douar Breizh N°3) leur refus de servir la France.

Qui sont-ils ? Ce sont des patriotes bretons qui, en toute logique et dignité, refusent d'être soldat dans une armée étrangère à la Bretagne. Cette armée est d'ailleurs implantée chez nous pour «défendre la France», c'est à dire pour empêcher les bretons de s'en séparer. Elle ne représente pas une protection pour notre peuple, mais une menace permanente, qui a derrière elle une longue tradition anti-bretonne.

Car il faut bien se rendre à l'évidence :

- En 1871 : Des milliers de conscrits bretons meurent de froid et de faim dans la boue du camp de Conlie, dans la Sarne. Ce n'est pas par les prussiens qu'ils ont été tués, mais SUR ORDRE DU GOUVERNEMENT FRANCAIS.

- En 1914 - 1918 : 240 000 bretons, un sur quatorze (2 fois plus que la moyenne française), sont sacrifiés de façon désinvolte. Le général Mangin s'étonne quand même du «nombre de bretons qu'il a consommés en quelques jours...». CONSOMMES !

- En Indochine, en Algérie, en Afrique Noire, les conscrits bretons ont aussi été CONSOMMES !

Et que dire des terres accaparées par l'armée autour de Brest, dans la presqu'île de Crozon, à Brocéliande, et un peu partout en Bretagne ?

Que dire de tous nos jeunes compatriotes embrigadés, uniformisés, accoutumés à la paresse, au vice et à la soumission, avilis, bref francisés ?

Le 29 Novembre dernier, donc, deux nouveaux insoumis nationalistes bretons ont été incarcérés. Ils avaient cependant eu le temps de faire connaître et expérimenter au député de Guingamp quelle serait leur situation future en lui passant des menottes. Son émoi fut, semble-t-il, si grand d'être ainsi emprisonné pendant deux minutes qu'il est intéressant et révélateur de comparer son attitude avec celle de ceux qui, sans broncher, se voient condamner à deux ans de prison ferme pour insoumission bretonne.

Mais au-delà des événements, il faut savoir reconnaître l'enjeu. Il ne s'agit pas ici de la revendication d'un droit. On a trop réclamé de DROITS pour la Bretagne - droits culturels, droits politiques, droit à la différence, etc... - sans se rendre compte que cela ne peut se faire que par ceux qui sont véritablement liés, corps et âme, à leur Nation. Ne peuvent revendiquer des droits pour le pays et leur peuple que ceux qui ressentent des DEVOIRS élevés envers eux, et qui les accomplissent sans faiblir. L'insoumission à l'armée française ne représente pas une revendication ; mais elle est une des expressions les plus élevées des devoirs que de jeunes bretons peuvent avoir envers leur peuple et leur pays.

Et puisque la Bretagne inspire de tels devoirs à ses fils, on peut facilement en déduire quelle est la revendication qui en découle. De toute évidence, ce n'est pas un aménagement ou une amélioration de la situation bretonne dans le cadre français ; personne ne risquerait sa liberté pour des choses aussi instables et aussi légères. Ce n'est pas un projet de loi ou l'obtention d'un privilège. Ce n'est pas non plus le confort intellectuel d'un député, ou le bien-être de telle ou telle fraction politique française ; Les bretons n'ont que faire des complaisances ou de la pitié. Toutes ces choses ne sont rien face au véritable enjeu : la reconquête de la souveraineté nationale bretonne, la construction d'une République Bretonne.

L'arrestation de deux nouveaux insoumis ne s'inscrit pas dans le cadre d'un débat : elle s'inscrit dans la longue marche de la Bretagne vers son indépendance. Et c'est bien cela qui est le plus important.



SOMMAIRE

DOSSIER : EXPORTATION ET COMMERCE MARITIME
URANIUM. PAYSANS BRETONS CONTRE TECHNOCRATES
FRANCAIS
PENNADKAOZ GANT H. KERRAIN
INSOUMISSION : LA PRISON N'EST PAS TOUJOURS ROSE...
LANGUE BRETONNE, OFFENSIVE EUROPEENNE
CONGRES S.P.V.

Jean BROUSSEAU

Lettre ouverte à Mr Noury et au CUAB.

A lire le courrier de Michel Noury, je me suis posé la question : Quand les responsables du CUAB deviendront-ils sérieux ?... Ma réponse après réflexion a été jamais.

Mr Noury n'a pas compris que ni la droite, ni la gauche française ne veulent du retour de la Loire Atlantique dans le cadre de la Bretagne historique. Non ! il préfère attaquer ses compatriotes nationalistes Bretons.

Messieurs du CUAB, votre audience près du peuple Breton est morte ! Elle est morte par mollesse envers les pouvoirs. La Bretagne ne veut plus attendre, elle veut que l'on passe à la vitesse supérieure, que l'on bouscule les données établies depuis des années.

Il nous faut être solidaire dans la lutte. Il faut que le pouvoir de l'occupant français cède. L'intelligence commande à l'état français d'entamer le débat, mais en aura-t-il le courage et l'audace ?...

Que chacun réponde e !...

Vive la lutte de notre peuple.

D. P. RAZIEZ

Chers Compatriotes,

Voici mon abonnement pour Douar Breizh. Le journal est vraiment une bonne source de renseignements et je suis le plus souvent en accord avec son contenu, aussi je me joins à vous pour dire ensemble « Français dehors ! »

J'espère que Douar Breizh va réveiller les consciences Bretonnes un peu endormies et va prendre des pages en plus avec l'âge.

Meilleurs sentiments Bretons.

SOUTIEN A L'ECOLE DIWAN DE KLEDER

La troupe de théâtre «Askol ha Teol» de Lanhouarne organise un fest noz de soutien au «Family» à Landerneau, Samedi 19 Février à 21H00.

Avec :

Mollard et Krepillon
Leroux et Dilasser
Marchand et Guillou
Roudaut et Jezekel
Tanguy et Berrou, etc...

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis plus d'un an le bulletin AMERIQUE INDIENNE publie tous les mois des informations concernant la pensée, la vie et les luttes des peuples et communautés indiennes des trois Amériques. Dans le numéro de Décembre 1982, il publie notamment un dossier sur la situation indienne en Colombie et sur les organisations représentatives, un compte-rendu de la Conférence sur l'effet des multinationales en terre indienne tenue à Washington du 12 au 15 Octobre 1982, et une déclaration adressée par tous les groupes indiens du Panama au Président de cette République.

Vous pouvez acquérir ce numéro contre 8 FF. en timbres poste. Abonnements : 12 numéros, ordinaire 60 FF. ; soutien 120 FF. Ecrire à : Diffusion Inti, 37 Rue Meslay, 75003 PARIS.

COMMUNIQUE

Devant les pressions politiques et administratives (parisiennes et rennaises) qui s'exercent sur le Centre Régional de la Chanson en Bretagne depuis la mise en place de l'équipe permanente,

Le Bureau du COLLECTIF-CHANSON-BRETAGNE

réuni le 8 janvier 1983 à Rennes

- REAFFIRME son attachement aux principes démocratiques
- DENONCE la tentative de main-mise du politique sur le culturel en ce qui concerne le Centre Régional de la Chanson en Bretagne, le «DIKTAT» posé sur le Ministère de la Culture pour l'attribution des postes budgétaires en personnel prévu (renvoi des permanents actuels et agrément du directeur du Centre par les services ministériels), et l'attitude de dénigrement systématique de certains organismes.
- RECLAME les moyens d'un fonctionnement normal pour une structure d'intérêt régional (cinq départements) sans aucune dépendance d'ordre politique
- ATTEND les effets réels de la décentralisation qui doit permettre à la chanson de Bretagne de trouver les moyens de son expression
- RAPPELE les objectifs quant à l'avenir du Centre de la Chanson (Centre essentiellement régional) : promotion de la chanson vivante, des artistes, du public
- DECIDE d'interpeller d'ores et déjà les équipes candidates aux prochaines élections municipales sur la place qu'elles vont donner au «Culturel» dans leur programme électoral et celle de la chanson dans cette définition culturelle : au plan de l'accueil, de la promotion, de la diffusion, de la création. Le collectif Chanson Bretagne refuse de voir perpétuer la situation du «culturel» comme parent pauvre de la politique municipale et celle de la chanson comme parent pauvre du «culturel». Il défend la chanson comme ART à part entière et demande la mobilisation des forces de Bretagne sur ce thème.

Les Celtes furent les maîtres de l'Europe et le seraient encore si leurs combats contre germains et latins les avaient trouvés unis.

Acculés aux mers occidentales, les Etats indépendants, qu'ils fondrirent, disparurent peu à peu sous les coups de leurs ennemis grâce à leurs divisions internes.

Jusqu'à nos jours l'individualisme forcené, vice inhérent à la race, empêcha toute résistance victorieuse et les maintint sous le joug.

L'histoire de Bretagne, qui devrait être davantage connue et commentée, nous montre avec quelle habilité la France sut utiliser nos querelles internes et les ambitions de certains.

Honneurs et argent étaient prodigués à tout opposant aux Souverains bretons.

Lorsque l'Armée française fut définitivement victorieuse, après 10 siècles de luttes, et que la Bretagne fut annexée, les révoltes échouèrent les une après les autres, minées par les trahisons, les mésestimes, le manque de cohésion et de discipline.

Un peuple, même d'intelligence moyenne, aurait dû tirer leçon d'un tel passé ; et pourtant, aujourd'hui encore, c'est avec succès que Paris utilise les mêmes méthodes, en adaptant les moyens au temps.

Parmi ces moyens, et en tout premier lieu, l'intoxication des masses populaires par les partis politiques, dont les nouveaux seigneurs n'ont jamais apporté au monde qu'inflation, chômage, guerres, révolutions et rideau de fer.

Or, il est évident que la forme d'un gouvernement importe peu à partir du moment où ses dirigeants sont honnêtes et imbus de Justice Sociale.

Il est donc stupide de la part d'un peuple, qui a besoin de toutes ses forces vives pour se libérer d'une tutelle étrangère, d'amoindrir, voir d'annihiler l'efficacité de ses combattants par des divergences dues à des raisons d'idéologie politique.

De même il est ridicule qu'un Mouvement, qui se prétend nationaliste et séparatiste, s'affirme en même temps républicain, en se privant ainsi du concours de ceux qui ne le sont pas.

Peut-être veulent-ils imiter ceux de la Résistance Irlandaise, qui normalement choisirent la République par opposition au Gouvernement de sa Majesté Britannique ? Malheureusement, en ce qui nous concerne, nous sommes sous la botte d'une république qui depuis bientôt deux cents ans ne fit qu'exploiter les peuples qu'elle a colonisés ! Alors l'exemple me semble mal choisi.

Que nos militants, s'ils sont vraiment épris de liberté, laisse au Peuple Breton le soin de décider, lors de l'Indépendance, qui ne surviendra qu'avec l'union et l'effort de tous.

Dans un même ordre d'idées, et par respect pour nos aînés, sont scandaleuses les critiques que certains osent formuler contre les militants de la guerre de 40, qui sont tombés sous les balles françaises, et parfois, dans des conditions encore plus atroces. Se faire l'interprète des arguments de l'ennemi contre ses propres frères s'appelle trahir,

surtout lorsque ceux-ci ne peuvent plus se défendre pour expliquer une position qui, à cette époque, était dans la logique de l'Histoire. Quarante ans de lavage de cerveau aussi bien à l'Est du rideau de fer qu'à l'Ouest peut excuser la crédulité des jeunes, mais non pas ceux qui vécutent ces événements à moins d'être les admirateurs du communisme, du capitalisme ou du sionisme.

Si le combat doit se faire dans l'union pour réussir, il peut aussi se faire dans la diversité.

Se battre pour l'émancipation de la Bretagne, politique, économique, culturelle, ainsi que pour son unité géographique, est une seule et même lutte. Les moyens employés sont fatalement différents, mais chacun doit respecter l'autre en l'aidant, si l'occasion s'en présente. Or, l'attaquer au lieu de l'aider c'est encore se faire le complice de l'adversaire.

La campagne contre les organismes qui défendent l'unité de notre Patrie et sa culture au Pays Nantais sont odieuses et sans fondement.

Séparatiste s'il en fut, car je pense que le peuple breton ne peut s'épanouir et redevenir lui-même que dans la Liberté, je suis l'ami de ceux qui se battent là-bas en première ligne. Celui des militants de B5, celui de Michel Noury dont je peux témoigner de leur parfait dévouement et de leur parfait patriotisme, même s'ils ne pensent pas comme moi.

Fondateur du Centre Nantais de Culture Celtique, je donne mon entière caution à l'actuel Président qui n'hésite pas d'affirmer, devant un public toujours plus nombreux, ses convictions bretonnes.

Il est vrai que chaque composant de l'EMSAB connaît ses bavures, que dans chacun de ceux-ci s'infiltrèrent des hommes dévoués à la France. Il nous appartient de les éliminer, mais cela doit se faire discrètement afin de ne pas démolir ce qui a été construit avec tant de peine.

Dans le cas contraire le Mouvement Breton se discrédite auprès de la masse et c'est la meilleure façon de servir la France au détriment de la Bretagne.

A. EON

Résumer très rapidement la lettre de Monsieur EON reviendrait à ce qu'il faille présenter un front nationaliste monolithique face à l'ennemi, la France ce front laissant entière liberté à ses composants de traiter - ou pas - avec cet ennemi, en fonction des lieux et des circonstances. C'est en même temps exposer toute l'ambiguïté d'un certain nationalisme breton osé à la pensée et au jeu politique français.

Quarante ans de soumission forcée ont appris à plier, à vivre breton et français, français. Il n'y a plus de révolte, sinon des velléités. Cette politique de quête, de «magouille» pour obtenir des miettes, des médailles, de la «reconnaissance» a fait long feu : l'orage est passé mais les dos restent pliés. Ce nationalisme là est moribond - et c'est heureux.

Peut-on maintenant être nationaliste, sans être séparatiste, séparatiste sans être républicain ? C'est-à-dire reconnaître le passé sans le présent et le présent sans le futur.

«Notre nation est notre héritage, très bien, notre ennemi c'est la France, très bien, mais ces conditions sont-elles suffisantes pour permettre l'avènement d'une Bretagne libérée de l'occupant, maîtresse d'elle-même ?

Voilà où intervient le républicanisme donner une colonne vertébrale à la lutte de libération nationale. C'est à dire concevoir une théorie du séparatisme qui tienne compte de la spécificité bretonne - comme les irlandais l'ont fait, de Wolf Tone à James Connally - et se servir de cette théorie pour forger les techniques qui permettront de mener à bien la lutte de libération nationale.

Cette théorie qui se veut d'abord essentiellement rompre avec le mode de pensée français - références à gauche, à la droite, au gouvernement, aux pouvoirs publics - n'est encore que balbutiante, tout comme le sont ses expressions pratiques, nouvelles formes de désobéissance civile : Diwan, l'insoumission bretonne, le séparatisme économique. Mais elles sont porteuses d'un immense espoir celui d'une Bretagne libérée de ses chaînes, d'un peuple qui pourra s'épanouir grâce aux structures nouvelles qu'il se sera donné, qu'elles soient financières, économiques, d'éducation, etc...

Se vouloir militant républicain breton c'est donc ne pas s'ériger en censur en proposant un système politique définitif où les bretons devront se mouler mais au contraire offrir comme perspective une République Bretonne fruit de la lutte de libération nationale. Si les militants républicains bretons en sont actuellement le moteur - puisque le S.P.V. se définit et est un parti de libération nationale - ils n'entendent pas faire de la République Bretonne leur objet : c'est l'affaire de tous les bretons. La Bretagne libérée de la France, le S.P.V. n'aura plus qu'à se dissoudre. Les militants républicains ne seront plus alors que des citoyens comme les autres.



IRLANDE

Suite aux élections du Stormont le 20 octobre 1982, dont les résultats ont montré le soutien massif apporté par la population catholique aux républicains, les représentations de l'armée britannique et de la RUC ne se sont pas fait attendre. C'est ainsi que en moins d'un mois, 6 nationalistes dont 2 membres de l'INLA ont été assassinés par la RUC dans le comté d'Armagh. Les soldats britanniques ont assassiné un jeune catholique de 19 ans à Belfast alors qu'il venait de voler la caisse d'un grand magasin en tirant sans sommation.

Cette vague de meurtres répressifs est un des résultats les plus flagrants des élections organisées par Thatcher pour amener soi-disant une solution au problème britannique en Irlande. Le SINN FEIN a compris les limites d'un vote dans un pays occupé par une puissance étrangère en refusant de siéger au Stormont.

Les loyalistes ne l'entendent pas ainsi. En réagissant aussi violemment à un vote quasi-symboïque qu'à des actions armées. Pour conclure, voici la position du SINN FEIN sur ces attentats : «La RUC n'a jamais été qu'une poignée de meurtriers paramilitaires loyalistes qui quand leurs maîtres anglais leur en laissent le droit, font leur travail sans se faire prier. Et le peuple nationaliste sait que c'est seulement par la résistance à cette brutalité qu'il neutralisera les oppresseurs et conduira la terreur hors du pays. Tout attentat loyaliste ne sert qu'à attiser le feu de la résistance jusqu'à l'explosion.»

COMMENT ? VOUS N'ETES PAS ENCORE ABONNE A REPUBLIQUE BRETONNE ?

NOM PRENOM.....
ADRESSE

Je désire m'abonner au journal DOUAR BREIZH REPUBLIQUE BRETONNE à partir du n° inclus.

Ci-joint un chèque, mandat, CCP, ou autre moyen de virement pour un abonnement.

Abonnement minimum : 70 F Abonnement logique : 100 F DE SOUTIEN : à partir de 150 F

HORS EXAGONE Abonnement normal 100 F DE SOUTIEN : à partir de 200 F.

Tout courrier est à envoyer à :

DOUAR BREIZH REPUBLIQUE BRETONNE
BP 1202 35027 RENNES ST CYR



PENNAD-KAOZ

GANT H. KERRAIN

Hervé KERRAIN ha BERNEZ KORBEL a zo o paoez mont kuit eus an toull-bac'h. Ouzhpenn bloazh ez int chomet bac'h'et dre ma nac'hent ober o c'houje dindan al livrez gall. Gwelloc'h o deus kavet mout da zisuj brezhon, hag emezellet o deus er MIB (mouvement d'insoumission bretonne).

Tri disuj brezhon 'zo bet araoso en toull-bac'h abaoe 1977, Yann Ber ar Mat, Noel Evain, hag Alan Coraud. Daou all a zo aet e-barzh nevez 'zo : Yannig Le Becheneg ha Youenn Chaillou, eus an

naoned.

Ur bern tud e Breizh o deus klevet anv eus ar MIB, met awechoù eo bet treuzkomprenet e venozioù diazez ha petra eo e bal. Gwellan tra evit diluzian an traoù a oa enta mont da etregwelladennin H. KERRAIN, ezel oberiant an emsav disujidi brezhon-se. Tregeriad eo ha ganet 27 bloazh 'zo. Darempredet ha stourmet an deus gant an emsav ur 12 bloazh bennak, dreistholl war an dachenn sevenadurel. Brezhoneg a-vihanig eo.

R.B. : Pegoulz ac'h eus kuitaet an toull-bac'h ?
H.K. : D'an 9 a viz kerzu diwezhan on deut maez eus toull-bac'h Roazhon, e-lec'h m'am eus tremenet war dro 14 miz, gant ur mignon din, BERNEZ KORBEL e anv.

Galvet e oamp bet d'an arme, hon daou er bloavezh 1977, hag e lec'h mont e oamp aet do ober hon annez e kembre hag lwerzhon. Setu pa'z omp distroet e voemp ad-halvet gant an arme c'hall, daoust d'an distaoliadeg a oa bet divizet gant ar gouarnamant gall nevez. Aet omp eta da welout an antronouien-se da gas anezho da satal, ar pezh ne blij ket dezho. Kaset omp bet d'an toull neuze ha goude-se barnet ha kondaonet da zaou vloavezh toull-bac'h.

R.B. : Penoas eo bet er c'hazarn hag en toull-bac'h ?

H.K. : Da gentañ eo bet fentus, peogwir, pa'z omp bet kaset d'ar c'hazarn ha pa'z hon eus nac'h'et dougen al livrez soudard, omp bet kaset da doull-bac'h ar c'hazarn. Ha pa ne oa ket plas awalc'h omp bet kaset d'an eil. Beajet hon eus etre tri zoull-soudard e-pad ur miz. Ha goude-se hon bet tamallet ez-ofisiel da vezañ bet nac'h'et sentin ouzh urzhioù an arme. Neuze omp bet kaset d'an toull-bac'h meur e Roazhon, e toull-bac'h Jakez Karter. Eno n'eo ket bet plijus ar buhez. Evel just e-giz e pep toull-bac'h e oa.

Ar stad c'hall ne felle ket dezhi lakaat ac'hanomp prizonidi bolitikel, ar pezh e oamp. A-viskoaz, met dreist-holl breman, e nac'h asantinn ez eus prizonidi bolitikel e bro c'hall, peogwir bro c'hall a zo bro gwirioù mab den, ha pep tra ha pep tra. Setu, ma'z omp bet kaset d'an toull-bac'h, n'eo nemet evit abegoù a sell ouzh al lezenn, ha n'eo ket, hervezo, tamm ebet evit menozioù politikel. Ni hon eus laret a-viskoaz, hag e larimp da viken ez omp bet barnet ha lakaet en toull-bac'h peogwir e oamp brodelourien.

R.B. : Brodelourien, da larout eo ?

H.K. : Breizhidi a zo enep d'ar reizad gall, d'ar stad c'hall, hag enep d'hec'h arme, ha d'an arme evit ar

pez a sell ouzhin. Ret eo din eta displegañ un tamm ma hent.

Paz am eus divizet chom hep mont d'ober ma c'houje, ne oa ket eus ar MIB, e gwirionez. Ha brodelour e oan, enep d'ar reiziad gall. Setu, da gentan on aet da gembre ha da vro lwerzhon evit tec'hout kuit deus an arme. Du-hont em eus kejet gant tud a oa un tamm a memes menoz ganin, hag a oa prest d'ober un doare emsav evit stourm a-enep, pe evit chom hep mont d'an arme. Graet m'eus ma menoz labourat ganto.

Kejet am eus ivez gant Yann Ber ar Mat, a zo bet disuj e-unan, gant Korbell, a zo bet en toull en evez, gant meur a zen all a oa prest da sikourin ac'hanomp, ar pezh o deus graet war lec'h.

Setu, pa'z on distroet da Vreizh, am eus laret e oa poent lakaat sklaer va menozioù dirak an arme c'hall hag em eus nac'h'et dougen al livrez soudard. Egiz-se on aet e-barzh ar MIB, dre ma m'eus nac'h'et mont e-barzh an arme, dre ma'z aen en toull.

R.B. : Peseurt emsav eo ar MIB, ez-reels ?

H.K. : Ar MIB a zo un emsav disujidi, un emsav a vrodelourien a zo disuj, da gentañ tout d'an arme c'hall, met digor eo an hent da vezañ disuj d'ur bern traoù all.

Ar MIB n'eo ket stag ouzh ur strollad politikel, met harpet e vez gant ar strolladoù politikel a fell dezho harpañ anezhan e gwirionez.

Bez e c'hell bezan ennan tud ha n'o deus ket ar memes menozioù politikel. Met brodelourien e rankont bezan, setu tout. Komunourien, anarkourien ez eus tu da gavout, gant ma vint a-du gant stourm Pobl Vreizh.

Hor pal a zo krouin e Breizh un doare emsav, ennan un toullad a dud prest da vont da sevel o mouezh enep an arme, ha prest ivez da vont d'an toull-bac'h evit an dra-se. Hag evel-se e vo lakaet spiann dirak pobl Vreizh ez eus tud ha ne degemerout ket, n'eo ket dre gomz hepken, met dre ar fedoù, lezenn ar c'hallaoued.

R.B. : Lakaet eo bet e plas, n'eus ket pell'zo, ur c'henurziadur etre emsavioù ha strolladoù politikel'zo, evit skoazell an disujidi. Un emglav a zo bet war un destenn. Petra ez eus anezhi ?

H.K. : An destenn-se a zo un destenn-diazez evit ar strolladoù politikel da sikourin ac'hanomp, da lavarout eo, en em gleveteo un toullad strolladoù war boentoù diazez evit difenn tud a yafe d'an toull-bac'h.

Ar poent kentañ a zo an harp a vez roet da brizonidi bolitikel ar MIB, n'eo ket an harp nemeten war ar poent ez int prizonidi, met un harp politikel ivez, da lavarout eo un harp war o menozioù.

An eil poent a zo ivez, ouzhpenn harpañ anezho, ouzhpenn brudan o menozioù, sikour anezho evit kaout ar gwir da gaout un doare «statut» politikel e diabarzh an toull-bac'h.

An trede poent a zo diorren ar stourm a zo bet kroget gant tud ar MIB, da lavarout lakaat tud all da vont e-barzh ar MIB evit bezan disuj d'an arme ha d'ar peurrez.

Ar pevare poent a zo emañ digor ar c'henurziadur-se da gement strollad a stourm evit dieubidigezh Breizh ha evit rein ar galloud da pobl Vreizh.

Ar pempvet poent a zo lavaroutez eo ar stourm evit dieubidigezh pobl Vreizh ur stourm araokelour.

R.B. : Ha bez e ra, ar c'henurziadur-se ?

H.K. : Kudennoù a zo er mare-man met me gav din e vo planetaet ar c'hudennoù buan awalc'h. E gwirionez ez eus bet kudennoù a dud en diabarzh, muioc'h eget a venozioù, met a-viskoaz eo bet e-giz-se e Breizh forzh penaos.

R.B. : Ar MIB a zo e fal, ouzhpenn lakaat ar breizhiz da stourm enep d'an arme c'hall, met ivez stourm enep da draoù all. Da lavarout bezan

disuj d'ar sevenadur gall da skouer evel ma oc'h eus graet, en ur nac'h'in komz gallek dirak al lez varn ?

H.K. : Ya, ar MIB a c'hell rein lañs d'ar stourm e breizh. Met da gentañ e oa ret kregin gant an arme. Ur bern labour a zo da ober, dreist-holl diwar-benn ar sevenadur. Na pa vije traoù bihan da gentañ, e-giz nac'h'et paeañ an tailhoù evit ar skinwel. Ha mont a rate pelloc'h, e-giz nac'h'et komz gallek dirak al lez-barnioù. Kembre a zo ur skouer, vat. Eno em eus desket un tamm a draoù, dreist-holl doareoù ar stourm kaset enep d'ar reiziad saoz, a zo dek gwech krenvoc'h evit ar stourm a zo e Breizh. Eno ez eus bet tud abaoe pell o vezañ disuj d'ar reiziad saoz.

Amañ n'emaomp nemet o kregin gant ar penn kentan, er mare-man.

R.B. : Ur stourm hag a grog, hag a gendalc'h. Daou all a zo e toull-bac'h Jakez Karter ?

H.K. : Ya, daou all a zo deut war lec'h : Youenn Chaillou ha Yannig ar Becheneg. Ar plijadur am eus bet da gejañ ganto peogwir int aet en toull tri devezh araok maz on aet kuit dioutan. An daou se a zo ezel eus ar MIB ha kamaled stourm. Ret eo brudan o stourm, ober pep tra evito, n'eo ket evit ma teufent er-maez daoust ma'z eo pouezus e teufent er-maez met ivez diskouez ez eus tud en toull, ha tud a zo preist da stourm evit dieubidigezh pobl Vreizh, enep d'ar c'hallaoued. Korbell ha me n'omp bet nemet hiniennoù war un hent hir. Bez e vo daou vreten all en toull bremaik, bez e vo kavet bretoned all c'hoazh.

Ar stourm se ne baouez nemet pa baouez gwaskadur ar c'hallaoued war pobl Vreizh.

Evit mont e darempred gant ar MIB
n'eus nemet skrivañ da :

MIB BP 22
44 - LE LOROUX BOTTEREAU.



KEMMENADUR

UNVANIEZH AR GELENNERIEN WAR AR BREZHONEG

Unvaniezh ar Gellennerien war ar Brezhoneg a fell dezhi bezañ ul liamm etre difennerien ar brezhoneg hag hor sevenadur, evit ma vefe efedusoc'h hag aesoc'h o labour, ken e pep skol ha war dachenn ar stourm dre vras.

Pal ar gevredigezh eo unvaniñ an holl re a gelenn ar brezhoneg : mistri ar skolioù kentañ ; kelennerien er skoloù, el liseoù, er skolioù-mistri, er skolioù-meur ; ar re a labour dindan ar gouarnamant evel ar re a drevell er skolioù prevez, kement hag ar re a stourm er strolladoù : skolioù-noz, skolioù dre lizher, stajoù.

Mennout a ra ivez bodañ ar vistri hag ar gelennerien na gelennont ket ar brezhoneg, met a c'hell en amzer da zont, pe kelenn danvez o zachenad-vicher e brezhoneg, kement hag ar re a zo a-du gant pal ar gevredigezh.

Setu perak n'eo stag an Unvaniezh ouzh strollad ebet hag ez eo digoret d'an holl.

N'eo ket an Unvaniezh ur chevrad sevenadurel met kentoc'h un talbenn kelennerien karget da zifenn anezho war dachenn ar brezhoneg hag ar gelennered e brezhoneg : difenn an dud evel tud karget da gas war-raok dazont ar brezhoneg. Ul labour resis a fell dezhi aber e-keñver an deskadurezh : niver an urzioù brezhonek, o flas e emplij-amzer ar skolioù hag e hini ar gelennerien, ar postoù kelennerien da grouin, an arnodenoù, ar sikour da rein d'ar gelennerien evit o labour (sallioù, argant, levioù, benvegou selled-ha-kleved stajoù,...) o gwirioù, ha tout ar pezh a sell ouzh mad ar brezhoneg hag ar gelennerien.

Evit tizhout he fal e yelo an Unvaniezh war an hent

lezennel : divizout gant kargidi ar melestradur ; rein da c'houzout o gwirioù d'ar gelennerien, stad ar brezhoneg d'an dud... ; pouezañ war an deputeed hag ar pennoù bras ; embann pennadoù ha mennadoù ; manifestiñ, ober harz-labour ma vefe ezhomm...

Klask a raio an Unvaniezh kenlabourat gant an holl gevredigezhioù a stourm evit ar brezhoneg : strolladoù sevenadurel, kevredigezhioù kerent, studerien, liseaned, sindikadoù, ...

Evit dont da vezañ ezel an Unvaniezh : goulen ur fichenn-ezel gant ar sekretourez (chomlec'h da c'hortoz : 204 straed Brest, 35000 Roazhon) (kas ur golo-lizher timbret gant ho chomlec'h) ha kasit anezhi en-dro dezhi gant ur chekenn.

Ar skodenn-vloaz evit ar bloavezh-skol 1982-83 a zo bet diazezet evel-mañ : ezel oberiant : 30 lur d'an nebeutañ ; ezel madoberour : adalek 50 lur.

An Unvaniezh a zegemero gant plijadur ar profoù a vo kinniget dezhi gant hiniennoù, gant stollezhioù (collectivités) pe gant ar galloudoù kevredik (pouvoirs publics).

Chomlec'h ofisiel an Unvaniezh eo : e ti Kelc'h Sevenadurel Gwened, «An Douarenn», 21, stred an Tiernbar (rue des tribunaux) 56000 Gwened

Burev diazezer :
prezidant : Tugdual Kalvez (Gwened)
sekretourez : Beatrix Jouin (Roazhon)
tenzerer : Mark Kerrain (Roazhon)
Izili : Annaig Tranvaux (Roazhon), Jean-Claude Morvan (La Richardais - Saint-Malo), Joseph Rio (Mendon-An Oriant).

EXPORTATION ET C

La Bretagne possède une particularité qui, selon les époques, a pu devenir un atout ou un handicap : c'est la situation géographique.

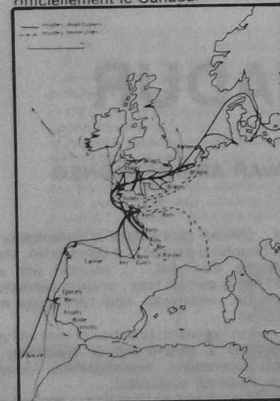
La Bretagne est une presqu'île. Elle est reliée au continent par une frontière de 180 kilomètres. Elle est excentrée par rapport à la France : aux routes commerciales du centre et de l'est (vallée de la Seine, axe Rhin-Rhône). Par contre, elle est extrêmement bien placée par rapport à l'Europe maritime et à toute cette portion du monde qui utilise la Manche et l'Océan Atlantique comme voie de communication.

Quand elle se tourne vers la mer, se sont les routes internationales qui s'ouvrent à elle : Pendant plusieurs siècles de notre histoire cette ouverture fut synonyme de prospérité et d'indépendance.

C'est vers la fin du moyen-âge que le commerce extérieur breton va réellement se développer, et ceci malgré quelques difficultés de dérat. Les ports sont souvent munités, et les installations portuaires rudimentaires. Ceci fait que, au 15ème siècle, les bateaux bretons ont un faible tonnage, mais le nombre des navires fait de la flotte commerciale bretonne une force non négligeable. L'indépendance bretonne fut la clef de voute de l'expansion commerciale. En effet, la neutralité bretonne permettait aux marins et aux marchands de profiter des débouchés du marché européen ; de plus, la Bretagne possédait alors un monnaie indépendante qui avait une bonne résistance aux difficultés financières.

Ces différents éléments vont permettre le développement du commerce maritime, allant même jusqu'à un quasi-monopole breton dans certains ports étrangers. Ainsi, à Arnhem, l'un des avant ports d'Anvers, plus de 80 % des navires enregistrés en 1533-1534 sont bretons.

Parallèlement au négoce européen se développe en Bretagne l'attrait pour les grands voyages. On signale des navires léonards au Brésil en 1528 ; les bretons sont installés à Terre-Neuve depuis plusieurs décennies lorsque le malouin Jacques Cartier découvre officiellement le Canada.



Carte du commerce breton au XVIe siècle source «Skol Vreizh».

Ensuite, au fur et à mesure que la Bretagne s'intègre à l'espace économique français, la marine bretonne perd de sa vitalité. Elle s'affaiblit durant tout le 16ème siècle, mais c'est l'avènement de Louis XIV qui sonnera le glas des ambitions de la Bretagne. La centralisation se renforce ; les décisions concernant la vie économique de la Bretagne sont prises désormais en fonction de la politique du royaume français. L'une des décisions les plus catastrophiques sera celle de Colbert, d'interdire le commerce avec l'Angleterre, qui entraînera la faillite des tissages bretons exportés en Grande-Bretagne.

Entre 1689 et 1815 se déroulent entre la France et l'Angleterre toute une série de conflits au cours

desquels la Bretagne, qui occupe une position stratégique à l'entrée de la Manche, se voit attribuer une vocation militaire incompatible avec sa vocation commerciale.

Le chemin de fer et l'absence d'infrastructures portuaires convenables acheveront, au 19ème siècle et au début du 20ème, de rétrécir les horizons des bretons en les francisant.

C'est là un résumé succinct des péripéties du commerce maritime breton. Il nous permet cependant de constater que la prospérité commerciale n'est pas seulement liée à une situation géographique ou à une tradition maritime, mais aussi à une volonté politique - ou à une absence de volonté politique.

Le commerce maritime breton au XXème siècle est plus complexe. Entre 1900 et 1914, il y a eu accroissement de l'activité des ports. Entre les deux guerres mondiales au contraire, l'activité décroît ; ainsi, le trafic en tonnage de l'ensemble Nantes-St Nazaire chute de 24 % entre 1920 et 1938. Puis après la deuxième guerre mondiale, la croissance reprend mais peu à peu c'est la stagnation qui s'établit. Jusqu'à ces dernières années où apparaît un phénomène nouveau qui risque de tout remettre en cause : compte tenu du dynamisme de son agriculture, la Bretagne a quelque chose à exporter.

L'EXPORTATION : UNE NECESSITE

La Bretagne ne produit pas tout ce qu'elle consomme. Ceci n'étonnera personne, aucun pays aujourd'hui ne vit en autarcie complète. Donc la Bretagne importe. Il est alors nécessaire, si l'on veut équilibrer la balance commerciale, d'exporter.

Toutefois, avant d'envisager l'équilibre importations-exportations, il faut se demander si les importations actuelles ne nous rendent pas, dans certains domaines, dépendants de l'étranger. Il faut évidemment parler de telles faiblesses, car un pays libre ne peut s'envisager sans indépendance économique. Encore faut-il en avoir la volonté, et il ne faut guère compter que sur nous-mêmes en ce domaine. Voyons les faits :

- En Bretagne, les produits agricoles sont transformés dans la proportion de 60 à 65 %, alors que le même taux dépasse 85 % en Suède, 90 % aux U.S.A.

- Les usines locales ne traitent que la moitié des tonnages absorbés par l'industrie, soit, 30 à 35 % de la production.

La conclusion est facile à tirer : l'industrie agro-alimentaire a bénéficié de la vitalité extraordinaire de l'agriculture bretonne qui, en 30 ans, a plus que triplé la valeur de son produit brut (estimé en francs constants). Elle s'est développée au point de représenter aujourd'hui 46,6 % des exportations et d'équilibrer la balance du commerce maritime. Mais, compte tenu du niveau de la production agricole, l'industrie bretonne est encore insuffisante pour assurer la transformation des produits. Ces industries sont pourtant une source de richesse encore plus grande que l'agriculture. Par exemple, le fait de fabriquer du yaourt permet de multiplier par 10 le prix de la «matière première», le lait ; en termes économiques, la «valeur ajoutée» par l'industrie du yaourt est de 900 % qui peuvent se traduire en emplois locaux, en capital concentré dans une seule poche, ou en richesse partagée par des actionnaires ou des adhérents de coopérative.

Malgré cette insuffisance des industries de transformation en Bretagne et les à-coups dus à la crise de l'économie française, la «région Bretagne» (4 départements) arrive à couvrir actuellement sa balance commerciale «extérieure» (en ce qui concerne les échanges commerciaux entre la France et la

Bretagne, nous ne disposons pas actuellement d'assez d'informations pour analyser la situation de façon précise ; nous y reviendrons sûrement ultérieurement). Pour les 9 premiers mois de l'année 82, les chiffres du commerce extérieur sont les suivants :

Taux de couverture : 111,20 % (France : 79,7 %)
Exportations : + 17,7 % par rapport à 1981 (France : + 10 %)
Importations : + 22,7 % par rapport à 1981 (France : + 17 %)

Comme on le voit, la situation économique de la Bretagne est loin d'être catastrophique. Et sa dépendance par rapport à la France est, nous allons le voir, plus un handicap qu'une protection.

QU'EST-CE QUE L'EXPORTATION BRETONNE

Les exportateurs bretons sont multiples. Toutefois, si l'on considère les 20 premiers, classés selon le chiffre d'affaires, on obtient pour 1981 :

- 14 industries agro-alimentaires
- 2 papeteries
- 2 usines de chaudronnerie et équipement ménager
- 1 société de transport maritime
- 1 industrie de chaussure

Vers où exportent les entreprises bretonnes ? Le marché commun reste toujours la cible privilégiée, mais il finit par être considéré comme une extension du marché français. Il ne représente aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié des exportations bretonnes, alors qu'il comptait pour 63 % il y a seulement 5 ans. Par contre, de nombreuses entreprises visent d'autres marchés, comme le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Amérique Latine.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS BRETONNES

Zones géographiques	Exportations bretonnes	Entreprises bretonnes	
		Présentes aujourd'hui	Intéressées demain
C.E.E.	51,2 %	570	570
Reste de l'Europe	20 %	153	150
Afrique du Nord	3,5 %	29	33
Afrique Noire	3,5 %	49	51
Moyen Orient	11,7 %	22	61
Amérique du Nord	2,6 %	66	67
Amérique Latine	5,5 %	10	25
Reste du Monde	2 %	24	30

Comment exporter ? Il existe en ce domaine deux stratégies possibles. Les français par exemple ont installé dans les pays étrangers des représentations commerciales qui étudient les possibilités d'export des produits fabriqués en France. Elles en effectuent la promotion, en particulier par des expositions, des présentations aux foires internationales, des contacts avec les importateurs. Ce système a l'avantage de fournir un système d'assurances efficace et motivant, mais sa lourdeur le rend bien souvent inadapté par rapport à des concurrents plus souples.

Cette souplesse est d'ailleurs caractéristique de la deuxième stratégie possible, représentée par le modèle japonais d'export. Dans ce système, il existe des spécialistes selon les secteurs, qui peuvent fort bien être des courtiers privés. Ceux-ci vont étudier sur le terrain ce qui se consomme, par qui, et à quel prix. La question qu'ils se posent ensuite n'est pas : Y a-t-il des sociétés japonaises qui fabriquent déjà un tel produit ? mais : Y a-t-il des sociétés japonaises qui pourraient fabriquer un tel produit ? Quand ils ont trouvé réponse à cette question, ils vendent leurs idées aux entreprises candidates à l'exportation.

Ce système, qui consiste non pas à exporter un produit standard et à adapter le goût du client, mais à étudier le goût du client et à lui offrir une marchandise adaptée, est le seul qui soit accessible aux petits

pays. En effet, il ne nécessite pas une infrastructure coûteuse de délégués et de représentants commerciaux, mais des observateurs dispersés et discrets. C'est aussi le système qui s'est révélé, à l'usage, le plus efficace. Ainsi, pendant que les bretons élevaient des porcs adaptés au marché français, les danois conquéraient le marché anglais du bacon en adaptant leurs standards de race et de conformation à cette demande.

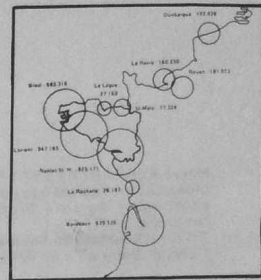
D'ailleurs, si les abatteurs de volailles bretons avaient voulu exporter des poulets correspondant aux normes françaises, ils n'y seraient pas arrivés ; ils ont connu la réussite en adaptant leur production aux normes arabes : poulets de - à 7 semaines, poids moyen de 1300 grammes... et abattage supervisé par un sacrificateur de la grande mosquée de Paris.

Ainsi, les structures d'exportation de la France ne correspondent pas du tout à la jeunesse et au dynamisme de l'industrie bretonne, mais à une industrie plus puissante certes mais aussi plus rigide, et plus soucieuse de son maintien à flot que de sa croissance.

EXPORTATION ET INSTALLATIONS PORTUAIRES

Qui dit exportation dit évidemment transport. Et, de tous les transports, le moins coûteux est le transport maritime. Ensuite vient le transport ferroviaire, le transport routier et le transport aérien.

La Bretagne, nous l'avons dit, est un pays maritime. Ses ports lui donnent une frontière commune avec bien des pays. Brest, situé à la pointe de l'Europe, semblerait le port le mieux situé pour le



Tratics portuaires d'entrées des produits pour l'alimentation animale source «La Bretagne économique».

sophistiquées et un réseau de transports terrestres pour acheminer les marchandises ou les passagers dans l'arrière-pays. Par contre, la promotion d'une ligne nouvelle est coûteuse ; les compagnies qui acceptent de prendre un tel risque financier sont rares.

Par les pressions politiques ensuite. Nous avons vu que la volonté de centralisation a conduit à favoriser les ports desservant Paris au détriment des ports bretons. Un port isolé ne peut pas négocier grand chose avec une compagnie maritime, si ce n'est un droit de port. Un pouvoir politique peut investir, aménager, favoriser un site et même, dans certains cas, imposer une escale. On se doute bien que ce n'est pas parce que son ministre de la mer est d'origine bretonne que l'Etat français se contredit subitement en matière de politique maritime et d'aménagements portuaires.

Les installations portuaires bretonnes doivent non seulement se moderniser, mais surtout s'adapter à la vocation agro-alimentaire de la Bretagne. Car si les produits agro-alimentaires viennent au premier rang des exportations bretonnes, les matières premières pour l'alimentation du bétail constituaient en 1980 plus de 40 % des importations. Importations encore insuffisantes, semble-t-il : car les distorsions de concurrence entre éleveurs bretons et éleveurs danois ou hollandais sont plus notamment aux importations massives de produits de substitution (manioc et glutenfeed notamment) qui transitent par les ports de Rotterdam ou d'Anvers.

Les ports bretons commencent donc, avec du retard, à sortir le contre-coup - bénéfique - de l'expansion agro-alimentaire. Brest est devenu le premier port mondial pour l'exportation des volailles ; et Lorient espère, entre 1979 et 1986, doubler son trafic. C'est le moment.

COMMERCE MARITIME VERS QUEL AVENIR ?

Pour envisager l'avenir, plusieurs points sont à retenir :

- La crise de l'énergie ne pourra que favoriser les moyens de transports les moins coûteux et donc le transport maritime. Compte tenu de sa situation géographique, et à condition de disposer d'une volonté politique propre, la Bretagne pourra utiliser au mieux cette situation.

- La faiblesse actuelle de la desserte routière de nos ports (par rapport au Havre par exemple) nous amène à penser que leur arrière-pays est relativement limité. Le fait qu'il s'agisse d'un trafic de produits agricoles ou destinés à l'agriculture ne fait que conforter cette estimation : l'arrière-pays des ports bretons, c'est avant tout la Bretagne. L'existence d'une frontière politique entre la Bretagne et la France réduirait sans doute cet arrière-pays, mais on peut penser qu'il s'agirait pour nos ports de passer à un autre stade. De plus, la compensation est possible. En effet, prenons le cas de Rotterdam : c'est

COMMERCERCE MARITIME

UN PROVERBE DIT
"PARTOUT OÙ PASSE
LE SOLEIL PASSE
LE BRETON"



QU'EST-CE QUE LA BRITTANY FERRIES ?

le plus grand port européen et il est situé dans un pays les plus petits d'Europe. Prenons le cas des ports bretons à leur apogée au 15ème-16ème siècle : les routes sont si mauvaises et si peu sûres que leur arrière-pays reste extrêmement limité. Prenons le cas de Hong-Kong : il n'a aucun arrière-pays ; ce n'est pas un point de pénétration des marchandises, mais un lieu de transactions.

Interview de Yves Lainé, directeur du fret au port de Roscoff, ancien directeur commercial du port autonome de Nantes-St Nazaire, auteur du livre «Europe, rends-nous la mer !»

R.B. - Yves Lainé, pouvez-vous nous dire comment est née la B.A.I. ?
Y.L. - La B.A.I. est née en 1972, mais l'idée d'une ligne de fret entre la Bretagne et l'Angleterre date des années 60. A cette époque, les exportateurs léonards embarquaient leurs choux-fleurs dans des cargos qui n'étaient pas toujours adaptés à la marchandise ; l'insuffisance de ventilation provoquait des pertes parfois lourdes. De plus, Roscoff a un port qui s'assèche, et le rythme des marées entraînait souvent des retards d'appareillages. Dans ce contexte, plusieurs producteurs avaient trouvé préférable d'acheminer leurs marchandises jusqu'au Havre par camions, et d'emprunter ensuite les cars ferrés qui desservaient l'Angleterre. Malgré un coût plus élevé de transport, ils étaient assurés que leurs marchandises arrivaient en bon état, et à un rythme plus contrôlable. L'arrivée massive de 2, 3 ou 4 mille tonnes de choux-fleurs bretons sur le marché anglais influençait trop les cours et rendait une planification des ventes impossible, ce qui était un terrible handicap.

Le contexte de l'époque était celui du «plan breton», comprenant un plan routier, une raffinerie à Brest, un port à Roscoff et un bon nombre de projets de ce type négociés avec Debré, alors ministre du Général De Gaulle.

Les producteurs bretons acceptaient, si un port en eau profonde était construit à Roscoff, de payer des droits de ports dix fois supérieurs à ceux qu'ils payaient au Havre. L'état finança une partie des infrastructures. La Chambre de Commerce de Morlaix, favorable au projet, finança les superstructures. Tout allait bien.

C'est alors que se posa le problème des bateaux. Un trafic sûr, lié aux exportations légumières, ne pouvait être établi que durant les 4 premiers mois de l'année ; on pouvait à la limite poursuivre l'activité jusqu'en juin avec les pommes de terre de Paimpol. Alexis Gourvennec espérait que, en ce qui concerne les armateurs intéressés par Roscoff, il n'y aurait que l'embaras du choix. En fait, aucun ne se présenta. Jean Hénaff, premier directeur de la compagnie, exposa alors le projet d'acquiescer un bateau, et ce fut la solution qui fut adoptée. La ligne Roscoff-Plymouth démarra avec le «Kerinel» au début de l'année 1973, le jour de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun.

Les responsables de la compagnie savaient que l'équilibre financier serait assuré par le convoyage de 8 à 9 000 camions par an ; ils avaient prévu un déficit la première année, avec un maximum de 3 500 camions (transport des choux-fleurs). Or, ce fut 6 600 camions qui empruntèrent la nouvelle ligne, alors que, cette année là, la récolte de choux fut médiocre. Si bien que d'autres trafics furent découverts : exportation de beurre, d'œufs, de fruits de la région de Perpignan. L'importation de Kaolin de l'English China Clay ou de maquereaux de la Région de Plymouth, s'ajoutaient au trafic.

Le 2ème année, 8 000 camions empruntèrent la ligne Roscoff-Plymouth, et en 4 à 5 ans, nous sommes arrivés à 10 000, 12 000 camions, qui est le niveau actuel.

R.B. - Pourquoi vous êtes-vous lancé dans le transport de passagers ?
Y.L. - Si nous en étions restés au fret, nous serions morts depuis longtemps, et cela pour une simple raison : l'augmentation du coût des soutes. Tout car ferry (le cas est différent pour un autre type de cargo ou de porte-conteneur) est un appareil relativement sophistiqué. Le coût des soutes représente 35 à 40 % du coût du transport ; la distance entre Roscoff et Plymouth n'étant que de 100 miles, le trajet n'était plus rentabilisable uniquement par le fret.

Et puis, il y a eu l'affaire de la T.T. Line, qui nous a poussé aussi vers le transport de passagers. La T.T. Line avait voulu créer une ligne entre les lignes normandes et la ligne bretonne, espérant ainsi se développer au détriment des deux trafics. En réaction à cela, nous avons dû créer la ligne St Malo-Portsmouth en fret et tourisme, et élargir en tourisme, grâce au «Pann ar bed», la ligne Roscoff-Plymouth.

Puis nous avons acquies le «Cornouaille», qui est en fait notre premier bateau conçu réellement à la fois pour le fret et le transport des passagers. Ensuite sont venus le «Prince de Bretagne», le «Goëlo» et le «Quiberon». Notre plus gros bateau, à l'heure actuelle, peut transporter 1 160 passagers ; notre premier ferry fret et passager, le «Pann ar Bed», ne pouvait en contenir que 300 à l'origine, puis 420 à la suite d'aménagements.

Notre trafic correspond à 5,6 % du trafic transmanche. Ce n'est pas énorme, mais nous transportons tout de même 1 anglais sur 2 venant en Bretagne. Nous pourrions, en investissant, en transporter 3 sur 4.
R.B. - Selon les journaux, la B.A.I. connaîtrait des difficultés financières...
Y.L. - Comme tout le monde, nous subissons les effets de la crise actuelle. Les anglais ont un peu ralenti la fréquence de leurs voyages. D'ailleurs, en 1982, même le port de Calais, en plein mois d'août, a accusé une diminution de trafic de 2 à 3 % ; c'est la première fois depuis 15 ans.

En 1981, nous avons perdu de l'argent. Notre exercice étant déficitaire, le problème de la conservation de la ligne St Malo-Portsmouth s'est alors posé. Or, il s'agit là d'une ligne d'avenir au niveau commercial, et pour laquelle nous nous étions beaucoup battus. Finalement nous l'avons conservée, bien qu'elle soit déficitaire, pour ne pas courir le risque de la voir récupérée par une autre compagnie.

R.B. - Ne craignez-vous pas que la B.A.I., jusqu'ici entreprise bretonne, ne perde sa spécificité ; ou que le gouvernement français, profitant des difficultés financières de la compagnie, ne la prive de son caractère breton ?
Y.L. - Nous abordons là la question de la S.A.B.E.M.E.N., société anonyme qui s'est créée pour aider la B.A.I. à surmonter les problèmes actuels.

La B.A.I. est aujourd'hui une société commerciale de gestion qui gère des bateaux dont certains sont affrétés par elle-même. Parallèlement s'est créée la SABEMEN, société qui a racheté 3 bateaux à la B.A.I. Le conseil d'administration de la SABEMEN est composé d'actionnaires qui sont : les départements bretons, la région et la B.A.I.. S'ajoutent à ces capitaux un prêt bonifié de l'Etat d'environ 20 % du montant total du capital social. La SABEMEN reste donc une affaire entièrement bretonne, car l'Etat intervient par un prêt et non à travers une participation.

Concrètement, la SABEMEN ne nous a encore rien rapporté, car elle a été mise en place en Septembre 82 seulement. Sans son intervention, notre exercice 1982 est pratiquement en équilibre.

R.B. - Ne craignez-vous pas que des politiciens qui font partie du conseil d'administration de la SABEMEN soient plus sensibles aux ordres de leurs Etats majors parisiens qu'aux intérêts bretons ?

Y.L. - Je ne peux pas répondre à cette question, car je ne rencontre pas ces gens-là. La SABEMEN peut évoluer, sans doute, mais nous avons essayé de prévoir tous les cas de figures.

R.B. - Il y a quelques semaines, un bateau de la B.A.I. a été réparé au Pays de Galles, ce qui a suscité les protestations des ouvriers de la réparation navale de Brest.

Y.L. - Nous donnons les 3/4 de nos réparations à la Bretagne. Si nous mettions, pieds et poings liés, à la disposition d'une seule entreprise, il ne serait pas difficile à celle-ci d'en profiter. De plus, quand ils se sont mis en grève, les ouvriers des A.F.O. n'ont pas hésité à prendre en otage un de nos bâtiments ; ils n'ont donc aucune leçon de patriotisme à nous donner.

Au-delà de la polémique, je pense que c'est avant tout le problème des A.F.O. de retenir leurs clients ; et à la B.A.I. de traiter au meilleur prix. L'intérêt d'une entreprise est d'abord d'être bien gérée, et il vaut mieux que la B.A.I. dispose de 10 bateaux que de 3 bateaux, même si ceux-ci sont obligatoirement réparés en Bretagne.



La porte ouverte sur l'espace atlantique, vue aérienne du port de Saint-Nazaire.

Ainsi les ports bretons viennent de se réveiller en devenant des points de pénétration pour les produits destinés à l'agriculture, et des points de départ pour les produits agro-alimentaires. Mais ils pourraient assurer leur prospérité d'une autre façon, en devenant des lieux de passage, des lieux de négoce sur les voies commerciales que constituent la Manche et l'Océan Atlantique. Il faudrait pour cela que la Bretagne soit un petit pays non-aligné à la pointe de l'Europe, indépendant des grandes puissances mondiales. Tout le monde y trouverait son compte, sauf bien entendu la France. Mais nous n'avons, nous les bretons, aucune raison de nous apitoyer sur elle.

B.L./L.M.

Suite dossier page 8



LA POSITION REPUBLICAINE

La B.A.I. a eu une action positive pour la Bretagne car elle a contribué à la construction d'INFRASTRUCTURES (port en eau profonde de Roscoff, axe routier transversal Roscoff-Lorient) qui lui survivraient. Elle fournit aussi du travail à des dizaines de bretons, ce qui n'est pas à négliger, tous les chômeurs le savent bien. Elle est aussi un exemple ; celui d'agriculteurs qui s'organisent eux-mêmes pour exporter ailleurs que sur le marché français, au lieu de pleurer sur leur sort et mendier des miettes au gouvernement français.

Cependant, comme toute entreprise capitaliste, sa gestion est complètement indépendante des intérêts généraux du peuple breton. Si les intérêts de la B.A.I. ont été jusqu'à présent des intérêts bretons, cette coïncidence n'est pas forcément assurée dans l'avenir ; la B.A.I. peut échapper à la Bretagne. Seul un pouvoir breton et donc une République Bretonne peut faire, à partir des structures commerciales existant en Bretagne, des structures AU SERVICE de la Bretagne et de l'intérêt général. Sans ce pouvoir politique, l'économie bretonne sera toujours une économie fragile et vulnérable.

LANGUE BRETONNE : OFFENSIVE EUROPEENNE



Nous présentons dans ce numéro la 3ème partie d'un dossier qui évoque la situation de la langue Bretonne en 1982, principalement à travers l'action des organisations culturelles qui ont pris en charge sa défense et sa promotion.

République Bretonne a rencontré à ce sujet Donal O' RIAGAIN, directeur du département de l'enseignement pour la jeunesse, dans GAEL-LINN, organisation irlandaise qui est l'équivalent de Diwan et Kendalch réunis et s'occupe de plus de 60 000 scolaires, partiellement ou entièrement

scolarisés en gaélique. Il est aussi président du C.A. d'une école primaire, à côté de Dublin, SCOIL CHRONAIN, qui est entièrement gaélicisante. De plus, il est conseiller spécial auprès du gouvernement irlandais pour ce qui concerne la promotion du gaélique, et conseiller pour les affaires européennes.

C'est pourquoi, il est partie prenante dans la lutte menée au parlement européen et autre structure européenne et internationale (il est membre actif de «Kuzul Etrevroadel evit difenn ar Brezhoneg»).

R.B. : Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est des actions menées au niveau européen pour la défense de la langue bretonne ?

D.O.R. : Il est d'abord important de souligner que la prise de conscience de l'identité nationale et ethnique concerne toute l'Europe. Elle n'est pas réservée à la Bretagne ou à l'Irlande car elle s'étend de la Frise jusqu'au Pays Basque.

Dès 1979, des membres du parlement européen, entraînés par un député irlandais, John Hume de Derry, en Irlande du Nord, présentent à l'assemblée une motion pour une charte des droits des peuples parlant une langue minoritaire. Ils demandent aussi des fonds de la part de la communauté européenne pour assurer la défense et la promotion de ces langues et cultures

Dans les mois qui suivent, 4 motions du même type sont présentées par différents groupes du parlement européen : les démocrates chrétiens, les communistes, différents groupes de socialistes. Il est important de souligner que chaque motion a obtenu la signature d'au moins un député socialiste de chaque état membre de la communauté.

Un tel intérêt pour cette question a pour résultat que les motions sont données pour étude et synthèse à un des comités du parlement. Un rapporteur est nommé, du nom de GAETANO ARFE, professeur d'histoire à l'Université de Florence - d'où le nom donné au rapport - le rapport ARFE, qu'il présentera, suite à un travail de longue haleine, à une session plénière du parlement en octobre 81 (1)

Ce rapport peut être divisé en deux parties : la première est une charte des droits, ceux des différents peuples de pouvoir défendre et développer l'usage de leur langue. Trois chapitres sont particulièrement mis en évidence : le premier concerne l'éducation, c'est à dire le droit pour tout enfant d'apprendre sa langue à l'école ; le deuxième concerne l'emploi de la langue dans l'Administration ; le troisième traite de l'accès aux médias.

La deuxième partie de ce rapport traite des capitaux à mettre à disposition de la commission de la communauté économique européenne (C.E.E.) pour qu'elle puisse financer des aides au développement des langues et cultures minoritaires.

Il me fut possible, lorsque ce rapport vint devant le vote, en Octobre 1981 avec l'aide de quelques autres personnes, d'obtenir qu'il ait l'appui général de tous les députés irlandais du parlement européen, et il fut adopté à une très large majorité : 80 votes pour, 18 contre, 8 abstentions.

R.B. : Qui l'a soutenu, qui s'y est opposé ?

D.O.R. : Parmi les membres du parlement qui étaient présents, tous n'étaient pas là en effet, et je ne pense pas qu'un seul débat ait regroupé tous les députés, ont voté pour : les groupes socialistes, chrétiens démocrates, la plupart des libéraux et les communistes. Le seul groupe qui ait massivement voté contre est celui des conservateurs britanniques. Il est intéressant de noter que les députés du Finna Fail (parti nationaliste irlandais de centre droit), qui font partie du même groupe que les gaullistes l'ont emporté sur ces derniers pour qu'ils s'abstiennent. Un aurait été porté à croire, avant ce vote que les gaullistes français se seraient alignés sur les conservateurs britanniques et auraient voté contre le rapport ARFE. En fait, tous furent neutralisés sauf l'un d'entre eux, Israël, député de Paris qui a voté contre, ainsi qu'un socialiste anglais (2)

R.B. : Quel est l'intérêt selon vous, d'un tel vote pour les bretons ?

D.O.R. : L'intérêt, je dirais, pour la langue bretonne, est que d'abord les bretons ont maintenant un étalon international, une mesure internationale qui permet d'établir les réalisations du gouvernement français. Par exemple la langue bretonne est extrêmement défavorisée quant à sa situation dans le système éducatif. Maintenant, si le gouvernement français prétend le contraire que la langue bretonne est vraiment prise en considération, le mouvement breton peut désormais se référer à des articles du rapport ARFE et accuser ce gouvernement de ne pas mener une action conforme à ce qui a été adopté au niveau européen par une assemblée démocratiquement élue et votée entre autre par les socialistes français (3)

Il faudrait retrouver ces socialistes français qui ont voté le rapport A.R.F.E. et les mettre au pied du mur : et bien, vous avez voté, maintenant acceptez ses implications quant à la langue bretonne.



Il est possible d'utiliser aussi les conclusions d'un autre rapport identique dans le contenu, voté 3 semaines avant le rapport ARFE, l'année dernière début Octobre. Mais il le fut cette fois par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, auquel il était présenté par un catalan nommé CIRICI. D'où son nom de rapport CIRICI. Seulement, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a beaucoup moins de pouvoir que le Parlement Européen et l'action de ce conseil est relativement lente. Aussi, il ne faut pas attendre des développements rapides de ce rapport, qui suit son chemin à travers les structures administratives. Il faut noter cependant que j'ai pu faire adopter un amendement par l'intermédiaire d'un membre Irlandais, M. O' FLANAGHAM stipulant que la commission de coordination du Conseil de l'Europe collecte et fasse circuler toute information relative aux langues minoritaires.

R.B. : Le rapport ARFE est-il resté lettre morte ?

D.O.R. : Non, il a eu des développements importants. Ainsi, un colloque s'est tenu cette année, au mois de Mai à Bruxelles, sous l'égide du groupe socialiste, pour discuter des implications de ce rapport et des mesures à prendre pour qu'il soit mis en application. Car, comme beaucoup d'autres, il pourrait être enregistré, classé et oublié si personne n'y prêtait attention.

Ce ne sont pas simplement des membres du parlement européen montrant un intérêt particulier pour les langues minoritaires qui ont assisté à ce colloque mais aussi des intervenants spécialisés dans différents domaines de la socio-linguistique et aussi des représentants d'une majorité des principales minorités linguistiques d'Europe. J'y fus invité comme représentant de la communauté gaélique irlandaise.

Un certain nombre de décisions y ont été prises : d'abord de continuer à

peser sur le parlement européen pour que les conclusions du rapport soient mises à exécution, deuxièmement de lui poser des questions sur les problèmes soulevés par l'exécution des conclusions ; enfin, que les discussions autour de la réalisation du rapport soient menées aussi bien dans les autres comités du Parlement ; que le travail politique à mener pour sa réalisation ne soit pas réservé aux socialistes mais puisse être aussi du ressort des autres groupes politiques.

Mais le plus important, je crois, est qu'il fut décidé à la fin du colloque de constituer un bureau européen pour les minorités linguistiques. Ce bureau serait représentatif de tous les différents groupes linguistiques et culturels et s'efforcerait de promouvoir leur intérêt à l'échelle de la communauté européenne. J'ai été choisi pour représenter l'Irlande et j'ai la charge de la coordination de ce bureau.

Je pense que votre première tâche est de collecter les renseignements, les informations sur la situation, les problèmes de chaque groupe linguistique, recueillir ces informations entre elles et présenter une synthèse, car l'un de nos problèmes les plus importants est de parvenir à savoir ce qui se passe ailleurs : peu de personnes en Irlande savent ce qui se passe en Bretagne réellement ; peu de personnes en Bretagne savent ce qui se passe en Frise et peu de Frisons doivent connaître la situation du Frioul, etc... Je pense que si nous avions un fond commun d'informations entre les différentes régions de la communauté Européenne, nous pourrions avancer ensemble.

Un cas typique par exemple : celui des écoles maternelles lorsqu'il s'y parle une langue minoritaire. Ce mouvement qui n'est pas limité à la Bretagne, à l'Irlande ou au Pays de Galles - c'est ce pays je crois qui est le premier à avoir commencé - concerne maintenant d'autres petites nations : l'Ecosse, la Cornouaille britannique, le Pays Basque, l'occitanie, etc...

J'ai vu que nous avions beaucoup en commun, quantité de problèmes similaires à résoudre : l'enseignement, sa pédagogie, l'édition de manuels adaptés, la collecte de fonds, etc...

Il pourrait être fait beaucoup à l'échelle européenne, lancer un programme commun de recherches, constituer un fond commun d'informations, partager nos expériences, etc...

R.B. : Selon vous il est donc si important de travailler à l'échelle européenne ?

En effet, si je me suis décidé à intervenir au niveau européen, c'est parce que je me suis rendu compte que beaucoup de ce qui concernait notre vie quotidienne était décidé hors du pays, plus particulièrement depuis que l'Irlande est devenue membre de la communauté européenne. Il y a presque 10 ans déjà, en 1973.

Je pris conscience aussi du fait que trente millions de citoyens de la communauté européenne avaient un problème de langue et de culture, identique à celui des Irlandais. C'est ce qui m'a amené à penser qu'il faudrait que les différentes composantes de cette population culturellement opprimée, recherchent tous les points communs à leurs combats et définissent en conséquence une stratégie commune : nous avons bien débuté, à nous de continuer à agir de sorte que le courant de l'histoire Européenne change.

R.B. : Alors techniquement, comment y parvenir... C'est à dire? comment avez vous fait vous-même ?

D.O.R. : Parlons par exemple de ces fameux rapports. Si j'ai pu intervenir, c'est que je suis resté étroitement en relations avec quelques amis qui travaillaient à Bruxelles dans différentes commissions de la communauté européenne. Eamon O'RUAIRC par exemple un Irlandais qui travaille pour la communauté européenne à Bruxelles, me communique régulièrement des informations sur l'évolution de la situation. Ajoutez ces informations une à une... Vous découvrez aussi qu'une personne a écrit un article, ou écrit un rapport sur un sujet donné. Vous contactez cette personne, etc... Progressivement vous constituez un réseau d'amis, de relations, et avec les informations qui viennent d'un certain nombre de sources différentes, il vous est possible de savoir ce qui se passe, ce qu'il faut faire en conséquence.

R.B. : Il apparaît ainsi que beaucoup s'organisent, se décident au niveau européen. Ne croyez vous pas néanmoins qu'il serait normal et plus efficace si les décisions étaient prises dans les pays d'origine, l'Irlande ou la Bretagne, par exemple ?

D.O.B. : Je tiens pour axiome que l'épanouissement ou la mort d'une langue minoritaire, est fonction des efforts déployés pour la défendre par ceux qui la parle. Il ne peut y avoir d'exceptions à cette règle, que ce soit en Bretagne, en Irlande ou ailleurs : c'est leur peuple qui fera la décision.

Mais je pense que cela aidera beaucoup si nous avançons ensemble, ce qui pourrait être parfaitement illustré par cette courte phrase de John HUME, député Irlandais : «l'unité dans la diversité».

N.D.L.R. (1) : Le 16 octobre 1981. Voir à ce sujet sa reproduction in extenso dans BREIZH n°85.

LA POSITION REPUBLICAINE

C'est dans la mesure où des actions menées au Parlement Européen (ou à l'échelle internationale) visent à montrer que le libéralisme de la France n'est qu'une façade, que sa réputation de patrie des droits de l'homme, de terre d'asile et de liberté qu'une tromperie, que nous reconnaissons une valeur à ces actions menées hors de ses frontières. Mais nous n'en attendons rien de plus.

Car l'on peut faire du sentiment et parler morale au sein d'une assemblée qui se veut supra-étatique, c'est en fait les états qui la constitue qui décident en dernier lieu. Nous faisons confiance à la France pour ne pas céder une miette de son pouvoir, elle qui refuse même (toutes tendances politiques confondues) que les prochaines élections européennes se fassent sur des bases régionales.

Que leur discours soit rouge rose ou blanc, centraliste ou régionaliste, ils sont bien d'accord avec ce qu'a déclaré ISRAEL, député gaulliste membre du DEP : «institutionnaliser les minorités risque de provoquer la dissolution de la nation, de l'état et en définitive la désagrégation de la Communauté... » et il n'a pas tort.

Ils vont s'essayer à de timides réformes de structure, la régionalisation par exemple, reconnaître en parole les cultures des peuples de France. De tout cela, nous ne voulons pas, car la Bretagne et sa culture ne sont pas françaises. Que nous importe, en fait, une minute ou une heure de breton de plus par semaine à la télévision, de pouvoir nous adresser dans notre langue à des tribunaux.

Ces tribunaux n'en restent pas moins français. On nous parlera de progrès... nous, nous verrons des progrès quand le peuple breton ne pourra plus de tout supporter la présence française, quand ceux-ci devront partir.

LE COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DU BRETON FERA L'OBJET D'UN ARTICLE DANS UN PROCHAIN NUMERO.

(2) : En fait ISRAEL, membre du D.E.P. (groupe des Démocrates Européens de Progrès au parlement européen - dont les gaullistes sont adhérents) est intervenu contre en séance, et non lors du vote où il s'est abstenu.
Vote français : POUR : Mme PERY, basquaise socialiste ; Mme VAYSADE, lorraine socialiste ; Mr SABLE, martiniquais giscardien.
Vote français : CONTRE : Mrs CALVEZ, COMBE, DELOROY (giscardiens).

(3) : Il faudrait mieux dire des socialistes français, c'est-à-dire 2... et l'on remarquera l'abstention des socialistes bretons. Etonnant, non ? Surtout si l'on prend connaissance du projet de loi «relatif à la place des langues et cultures des peuples de France etc...» présenté le 3 avril 1981 par des membres du groupe socialiste français à l'assemblée nationale, parmi ceux-ci, des députés bretons HERNU, LE PENNEC, DRIAN, JACQ, JACCRET. Or ce projet de loi, quasiment identique dans son contenu, au rapport ARFE, stipulait entre autre : «Les services de Police et les tribunaux doivent faire droit à tout citoyen demandant à être entendu dans la langue de sa région, qu'il s'agisse d'un accusé ou d'un témoin. Conformément aux prescriptions des conventions internationales, l'autorité judiciaire attache la plus grande attention à ce qu'il soit tenu compte du droit de tout justiciable d'être informé et interrogé dans la langue de sa région, si besoin est, par l'intermédiaire d'un interprète. De même, tout témoin peut dans les mêmes conditions être entendu dans la langue de sa région».

De très belles intentions... avant les élections. Les socialistes venus au pouvoir avec HERNU comme ministre des armées, KORBEL et KERRAIN sont condamnés en décembre 81 à la peine maximale de 2 ans fermes.

Hernu se contente alors de remarquer, dans une réponse écrite à J.C. LE DOUARIN président du C.E.L.I.B. qui s'inquiétait du sort des deux insumis, que «la sévérité (du Tribunal) paraît avoir été motivée par le refus des intéressés de s'exprimer en Français à l'audience !!!» Alors, est-elle étonnante, l'abstention quasi généralisée des socialistes bretons y compris - lors du vote du rapport A.R.F.E. ?

URANIUM : PAYSANS BRETONS CONTRE TECHNOCRATES FRANCAIS

Depuis 3 mois, la région de Glomel et de Rostrenen connaît une effervescence inhabituelle. En Octobre dernier, en effet, on a découvert (par hasard...) qu'une enquête d'utilité publique, concernant la recherche d'uranium dans la région, avait été ouverte depuis le 22 Septembre.

Les municipalités et la population locale n'avaient même pas été prévenues. Furieux de ce geste de désinvolture, les élus locaux et les agriculteurs concernés se sont alors fâchés ; et le résultat ne s'est pas fait attendre.

- Le 15 Octobre : réunion d'information à Glomel. 700 personnes sont présentes. Après la projection d'un film sur les mines du L. mousin s'instaura un débat sur les conséquences qu'aurait l'extraction d'uranium sur la qualité de l'eau, sur la santé et sur l'avenir du pays.

- Le 23 Octobre : lors de la clôture de l'enquête d'utilité publique à Saint-Brieuc, on dénombra 1 877 signataires et plus de 100 lettres recommandées s'élevaient contre les recherches d'uranium dans la région de Glomel.

- Le 30 Octobre : le «comité de lutte contre la recherche d'uranium dans la région de Glomel» se structure en commissions : juridique, presse, documentation, énergie, trésorerie.

- En Novembre : la municipalité de Kergrist-Moëlou rejoint le camp des opposants au projet radio-actif.

- En Décembre : nouvelle réunion publique, à Rostrenen.

L'accès de mauvais humeur passé, on a découvert que les chercheurs d'uranium ne sont pas seulement désinvoltes ; ils sont en plus gourmands. En effet, dans le Centre-Bretagne, ce sont 70 000 hectares qui sont concernés par les recherches d'uranium.

La Compagnie Générale des Matières Nucléaires s'intéresse plus particulièrement à 7 communes : Trémargat, Kergrist-Moëlou, Rostrenen, Mellionec, Glomel, Plourdu et Plouray.

La Compagnie S.A. Minatome convoite plutôt les terres trégorroises : Louargat, Plounevez-Moëdec, Belle-Isle-en-Terre, Loc-Envel, Loquivy-Plougras, Guerlesquin sont les communes concernées.



Et puis on s'est aperçu que les chercheurs d'uranium ne sont pas seulement désinvoltes et gourmands ils sont en plus-dangereux.

L'extraction de l'uranium peut avoir pour effet de libérer dans la nature plus de 10 éléments radio-actifs dont la nocivité est connue. Le Thorium peut provoquer des cancers des os ; Le radon, qui est un gaz, provoque des cancers du poumon.

Il suffit de quelques jours pour briser les structures géologiques qui protègent les populations des éléments radio-actifs qui sont dans le sous-sol ; mais il faut des milliers d'années pour se débarrasser d'une pollution radio-active.

On pourrait argumenter longtemps sur les mines d'uranium on pourrait dire qu'elle n'apporteront rien à l'économie locale, et bien d'autres choses encore. Mais au-delà des arguments et des raisonnements intellectuels, une chose est évidente : entre des paysans bretons qui veulent rester maîtres de leur terre et des technocrates français qui veulent s'imposer chez nous, nous serons toujours du côté de nos compatriotes.

Bref, l'uranium restera dessous et les français dehors.

NI AUJOURD'HUI NI DEMAIN

La Bretagne doit à tout prix rechercher son Indépendance énergétique. Pour l'atteindre, deux ou trois centrales nucléaires pourraient suffire... mais voilà...

Qui dit nucléaire, dit centralisation de la production énergétique. La «taille» actuelle des centrales est une limite minima et il est techniquement impossible d'envisager des «mini-centrales» que viendrait compléter d'autres moyens producteurs d'énergie.

Or, il y a quelque temps, la presse nous apprenait que le tiers des centrales américaines étaient régulièrement en panne. Puisque deux centrales couvriraient la totalité des besoins bretons, cela signifie (si notre politique énergétique était basée sur le nucléaire) que LA MOITIE DE NOTRE ECONOMIE SERAIT SYSTEMATIQUENEMENT PARALYSEE.

A chaque panne, des centaines de milliers de familles bretonnes seraient privées pendant plusieurs semaines d'électricité, des dizaines d'entreprises fermeraient, des milliers de travailleurs se retrouveraient du jour au lendemain sans emploi pour un «banal incident technique»... De plus, en matière de nucléaire, parler d'incident technique signifie trop souvent parler de catastrophe écologique...

Dans un petit pays comme la Bretagne, la centralisation de la production d'énergie est une stupidité. Pour être sûr de disposer d'énergie malgré les pannes et pour éviter les catastrophes, il faut multiplier les unités de production et non les réduire.

Le nucléaire fait peser sur notre avenir, sur nos entreprises, sur nos emplois, sur nos vies, un risque énorme ; allons-nous dépendre du faux calcul d'un technicien ou de la fausse manœuvre d'un employé de nucléaire ?

Ainsi, même pour la future REPUBLIQUE BRETONNE, s'orienter vers le nucléaire serait un non-sens : NON-SENS ECONOMIQUE

NON-SENS ECOLOGIQUE NON-SENS POLITIQUE également puisque l'utilisation de centrales implantées par la France maintiendrait la domination économique néfaste de celle-ci.

LA BRETAGNE D'AUJOURD'HUI, EXPORTATRICE EN ELECTRICITE N'A AUCUN BESOIN DU NUCLEAIRE, LES BRETONS, AU CARNET COMME A PLOGOFF REFUSENT DE DEVENIR LE RESERVOIR D'ENERGIE DE LA FRANCE.

LA BRETAGNE DE DEMAIN, MULTIPLIANT LES MOYENS DE PRODUCTION D'ENERGIE N'AURA PLUS QU'AUJOURD'HUI BESOIN DU NUCLEAIRE...

DEMAIN, COMME AUJOURD'HUI, LES BRETONS DIRONT NON A LA POLITIQUE ENERGETIQUE FRANCAISE NON AUX TECHNOCRATES ETRANGERS NON AU NUCLEAIRE



FINANCES REPUBLICAINES

Le S.P.V. a décidé de se doter d'une structure financière solide. Jusqu'à présent, les rentrées d'argent étaient assurées principalement par les cotisations des militants et quelques dons de sympathisants. Il devient désormais nécessaire de passer à la vitesse supérieure.

La collecte d'argent se fera notamment par l'intermédiaire d'une souscription permanente dont voici les principes :

- La souscription est basée sur la vente de coupons du modèle ci-dessous. Ces coupons sont de 3 types : 50 Lur, 100 Lur et 500 Lur, correspondant respectivement à des dons de 50, 100 et 500 francs français. Ces coupons sont disponibles auprès des responsables de fédérations du parti.

REPUBLIQUE BRETONNE

100 LUR

Nom

Adresse

N° 001151



- Toute personne garantie par un responsable de fédération peut devenir dépositaire des souches de coupons. Seule ou avec les militants locaux, elle organisera des tournées régulières de collecte. Ce travail de collecte chez les sympathisants, qui est extrêmement important pour le développement du parti et de l'idée séparatiste, ne nécessite aucune intervention publique ; il peut être effectué par des personnes qui souhaitent effectuer une action discrète mais efficace.

- Nous demandons à toute personne désireuse d'aider financièrement le mouvement républicain d'acheter des coupons REGULIEREMENT. C'est cette régularité qui nous permettra une gestion prévisionnelle correcte.

- Le S.P.V. est aujourd'hui la seule organisation qui préconise pour la Bretagne une solution républicaine. Les coupons de souscriptions doivent cependant représenter l'expression financière d'un mouvement qui n'aura pas seulement, dans l'avenir, un visage politique, mais aussi culturel, social ou économique. La participation à la gestion des coupons «OBERIADENN GWERINELEZH VREIZH» est donc ouverte à toute organisation ouvertement séparatiste et républicaine bretonne.

- Tout individu isolé qui désirerait obtenir des coupons de souscriptions peut d'ores et déjà les obtenir en envoyant un chèque correspondant à la somme souscrite au secrétariat du parti (B.P. 120 - 29 267 BREST).

CONGRES DU S.P.V.

Le S.P.V. a tenu son congrès d'automne à Nantes les 4 et 5 Décembre derniers. L'organisation du congrès était assurée par la fédération du pays de Nantes, très active dans cette partie de notre territoire national et dont deux des militants, Yannig Le Bechennec et Youenn Chaillou venaient d'être emprisonnés pour Insoumission Bretonne.

Rapport moral et rapport d'activité des fédérations

Le séparatisme, tant au point de vue théorique que pratique, occupe une place grandissante en Bretagne. L'idée républicaine fait son chemin. Une activité militante continue au cours de l'année écoulée, l'amélioration de la conception et de la diffusion du journal et les actions (Vannes, Guingamp, etc...) imposent le S.P.V. comme le parti en pointe dans la lutte de libération nationale.

Mais l'effort de recherche doit être poursuivi quant à l'élaboration d'une théorie républicaine ainsi que d'une technique cohérente du séparatisme.

Le parti est l'outil de cette élaboration, activement menée grâce à la cohésion interne et l'unité de pensée des militants républicains. Ce qui n'empêche pas la libre expression interne car le S.P.V. n'est pas dogmatique, ni la liberté d'action des fédérations. La collégiale, les responsables de fédérations et de sections ainsi que les responsables techniques spécialisés se chargent de l'application de la stratégie adoptée lors du congrès.

Les commissions de travail

Les délégués se sont répartis entre différentes commissions ayant pour but de cerner plus étroitement le rôle de l'«Agit-prop» (agitation propagande) et de faire de cet outil de lutte - qui s'est révélé particulièrement efficace lors d'affaires comme celle de Vannes et de Guingamp - un des fers de lances de Notre action.

Les méthodes traditionnelles de propagande (tracts, affiches) se montrent dépassées aujourd'hui. D'où la nécessité de travailler maintenant en liaison très étroite avec les médias ainsi que d'étudier les méthodes modernes du marketing. Un impératif : toujours se servir de l'imagination et agir avec humour ou spectaculairement.

Les finances

(voir article ci-contre)

Le journal

Son coefficient de lecture est excellent : 10 000 lecteurs pour une parution oscillant entre 2 500 et 3 000 numéros.

Ce n'est pas de l'autosatisfaction que de constater que sa présentation et son contenu n'ont fait que s'améliorer. L'effort de rédaction est lié à l'amélioration de la recherche théorique et au rodage de l'équipe technique. Des progrès sont encore à faire (longueur des articles intertitres manquants, etc...) mais le numéro anniversaire de février - déjà 1 an d'existence ! - doit marquer un tournant.

Les motions

4 des motions discutées sont d'1 ordre politique général. Il est utile ici de les présenter car elles précisent ce qu'est le S.P.V. et expliquent certaines de ses prises de positions politiques.

- L'insoumission Bretonne :

Le S.P.V. se doit de soutenir par tous les moyens l'action de la coordination Nationale de l'insoumission Bretonne. Celle-ci créée à Lorient le 13 Novembre par le P.O.B.L., le M.I.B. et le S.P.V., EMGANN et KAD qui y participaient se sont depuis retirés.

Le S.P.V. propose que la coordination étende concrètement son domaine d'actions à l'insoumission culturelle et politique tel qu'elle est prévu dans la chartre du M.I.B.

S.P.V. et les conflits internationaux

Très schématiquement : différencier internationalisme et internationalisation.

Internationalisme : c'est un impérialisme d'intérêt souvent politique et économique, avec un état qui domine les autres ; à l'Est : l'U.R.S.S., à l'Ouest : les U.S.A

Inter-nationalisme : c'est l'addition des nations (une nation : communauté humaine stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique, qui se traduit par une communauté de cultures avec apport de chacune de ses nations.

Le S.P.V. n'ayant pas à faire de moralisme ou de sentimentalisme ne peut prendre que des positions diplomatiques ou stratégiques vis-à-vis des conflits internationaux.

Il est solidaire des pays celtiques dans leur combat pour leur libération nationale.

Il est solidaire des peuples qui luttent contre l'impérialisme français.

S.P.V. et le nucléaire

Se référer aux articles sur le nucléaire (centrales nucléaire et uranium).

S.P.V. et les municipales

L'avenir de la Bretagne ne dépendant pas de la gestion des communes, S.P.V. ne prendra donc pas de position dans les élections qui auront lieu en mars 1983. Cependant, chaque candidat pourra être considéré en fonction de ses compétences de gestionnaire et de l'intérêt qu'il porte à la Bretagne.

Le parti ne soutient aucun candidat mais laisse chaque fédération libre d'analyser chaque cas de façon particulière.

INSOUMISSION :

la prison n'est pas toujours rose...

Le lundi 19 novembre 1982, Youn Chaillou et Yannig Le Bechennec, insoumis nationalistes bretons, recherchés depuis le 1er avril 1982, se faisaient arrêter chez maître Briand, député socialiste de Guingamp. Ils avaient provoqué leur arrestation en s'enchaînant à l'avocat à l'aide de menottes. Remis à la gendarmerie le lendemain matin, ils étaient convoyés à la caserne Foch à Rennes et mis aux arrêts de rigueur. Ils n'y restent qu'une semaine (le temps normal étant de 2 mois, les militaires ne devaient sans doute plus les supporter). Aussi, dès leur première entrevue avec le juge d'instruction, ils sont internés, comme prévenus, à la prison Jacques Cartier à Rennes. Là les brimades et les sanctions commencent :

«... devant être transférés chez le juge d'instruction, nous avons dû passer à la fouille à 11h30, heure du repas ?! Puis nous avons été transférés dans une «cellule d'attente». Le repas nous a été servi à 11h40, mais sans fourchettes !!! Nous avons donc refusé les plats en en demandant. Aucune réponse jusqu'à 14h30, heure à laquelle les surveillants sont venus nous proposer le transfert chez le juge. Nous lui avions préparé chacun une lettre, l'informant que nous refusions de le voir si nous n'avions pas à manger avec des fourchettes. Une ribambelle de «chefs» se pointent alors, qu'après discussion acceptent de nous faire envoyer des sandwiches. Il aura donc fallu attendre 3 heures pour que tout rentre dans l'ordre...»

«... Ayant constaté la disparition d'un sous-vêtement dans mon armoire, j'en parlais à Yannig. Cela nous fit bien rire, mais le lendemain, il fit la même constatation dans ses affaires et me le communiqua par la fenêtre, nous continuâmes à en rire avec la ferme intention de demander des explications au «chef surveillant». Yannig fut reçu le premier et accusa un surveillant car ce sont les seuls qui ont les clefs. Ils l'ont «charcuté» à plusieurs en le menaçant de sanctions et en portant plainte pour diffamation ?! Ils l'ont aussitôt déshabillé et isolé dans une autre cellule pendant un long moment. J'ai été ensuite convoqué et le «chef» me demanda aussitôt si j'accusais un surveillant. Je lui ai répondu qu'il n'était pas de mon ressort d'accuser mais, qu'en tout état de cause, j'accusais quelqu'un, un voleur ou un maniaque, et que c'est à lui de faire la lumière sur cette affaire...»

«... Nous refusons dès aujourd'hui de ne pas être présents lors des fouilles. En effet, nous avons été enfermés plusieurs fois dans les douches, pendant qu'on fouillait nos cellules...»

«... La possibilité de nous rencontrer pour bosser nos cours nous est toujours refusée...»

Condamnation à 8 jours de «mitard» avec sursis pour Youn Chaillou parce qu'il avait mis une couverture sur ses épaules pendant la journée et parce qu'il a refusé d'obéir au surveillant qui lui ordonnait de la replier (en dehors des heures réglementaires de sommeil, la couverture restant dans la cellule doit rester pliée sur le lit.

De plus, Kristian Chaillou, frère de Youn, s'est vu supprimer son droit de visite par le juge d'instruction Rouvin, sur demande du directeur de la prison Jacques Cartier, cela parce que des surveillants de la prison étant impolis avec ses parents, Kristian leur avait demandé plus de correction. La discussion ayant commencé là, s'est achevée avec le directeur.

Celui-ci n'a pas apprécié qu'on lui demande de surveiller le comportement de son personnel. Il est inadmissible que pour un tel motif (de plus justifié) on supprime le droit de visite à un membre de la famille d'un détenu, qui est de plus un prisonnier politique.

Il est bien sûr impossible d'énumérer ici toutes les tracasseries que fait subir le personnel pénitencier aux deux insoumis nationalistes bretons ; Non seulement ils sont incarcérés dans les mêmes conditions que les droits communs, mais en plus ils doivent supporter les caprices de leurs surveillants. Ceux-ci agissent-ils de leur propre chef, ou ont-ils le consentement implicite du directeur de l'établissement pénitencier, qui lui-même agirait avec l'autorisation des instances supérieures. Il est évident que ces personnes se sentent agressées par l'insoumission bretonne et utilisent les plus basses mesquineries pour essayer de détruire la résistance des insoumis nationalistes. Ne pourrait-on pas appeler cela de la torture psychologique... ?

Un nouveau juge d'instruction a été nommé et Y. Chaillou et Y. De Bechennec seront sans doute les premiers insoumis nationalistes à être jugés par le tribunal remplaçant les T.P.F.A. Reste à savoir si ils pourront s'exprimer et être reconnus en tant que prisonniers politiques. C'est sur cette base, entre autre, que les soutient la coordination nationale de l'insoumission Bretonne regroupant : M.I.B. ; P.O.B.L. ; S.P.V. ; les K.A.D. et EMGANN s'en étant désolidarisés. Celle que soit la forme que prendra ce tribunal et les peines qu'il prononcera, rien n'ébranlera jamais la détermination des insoumis bretons dans leur lutte pour la libération nationale de la Bretagne.

Afin de protester contre de tels agissements, nous vous demandons d'écrire :

au Ministre de la Justice Maître Badinter, 13 Place Vendôme 75042 PARIS.
au Directeur Régional, Centre Régional des Services Pénitentiaires, 18 bis Bld de Châtillon 35000 RENNES.
au Directeur Départemental Maison d'Arrêt Jacques Cartier, 56 Rue Jacques Cartier, 35000 RENNES.
au juge Rouvin Service TPFA, Quartier Militaire Foch Bld de la Tour d'Auvergne, 35998 RENNES.



Youn Chaillou et Yannig Le Bechennec ont besoin de votre soutien.

Il peut s'exprimer en :

- Envoyant votre aide financière au M.I.B. BP 22 44430 -LOROUX- B ccp 4 187 74Y pour l'organisation du soutien politique.

- Et à Skoazell Vreizh (Secours Breton) pour l'aide humanitaire.

Skoazell Vreizh chez Per Locquet Poull Ar Feunteun 29219 LE RELECO KERHUON

Vous pouvez aussi leur écrire :

Youn CHAILLOU Prisonnier Politique Breton 56 Rue Jacques Cartier 35000 RENNES

Yannig LE BECHENNEC Prisonnier Politique Breton même adresse

MONSIEUR SATIRE... (PRÉSIDENT DE LA F.F.F.) POURTAUT A UNE ÉPOQUE UNE ÉQUIPE CORSE AVAIT JOUÉ CONTRE UNE ÉQUIPE FRANÇAISE...

OUI... MAIS RE FUT UN MALUVA'S EXEMPLE...



L'équipe nationale de foot-ball en Bretagne. Louison Bobet avait déjà eu cette idée mais le ministre de l'intérieur de l'époque y avait mis le oh-là. La proposition du champion cycliste n'avait pas été retenue car le gouvernement Français avait trop peur que cela ne produise un réveil nationaliste en Bretagne. Mais un match de ce type avait pu opposer la France à la Corse en 1972. Et les français avaient été battus. De foot-ball, on est passé à la lutte de libération nationale et sans cache-sexe : ! France! Fora - LES FRANCAIS DEHORS! Ce qui rejoint tout à fait ce pourquoi se bat le S.P.V., qui tout en situant son action sur le plan légal veut faire connaître et développer l'idée séparatiste, créer les conditions d'un départ définitif de l'occupant français. Aussi, et sans juger les actions du F.N.L.C. - cela ne nous regarde pas parce que nous sommes séparatistes Bretons - le S.P.V. ne peut qu'approuver le principe d'un impôt révolutionnaire. Qu'y a-t-il de plus légitime que de payer un impôt Corse en Corse ? et non plus l'impôt français en Corse. C'est l'impôt Français qui est illégitime ! La lutte de libération nationale nécessite de gros moyens financiers ; elle est aussi l'expression de la volonté de créer les structures - financières comme le reste - nécessaires à une indépendance véritable. Les français se sont crus trop longtemps en pays conquis : en Corse, en Bretagne, etc... Il est tant qu'ils comprennent qu'ils ne sont que des hôtes - très souvent indésirables - et qu'ils se doivent de se plier aux conditions des séparatistes, ou de partir.

COCORICO CONTRE POULETS BRETONS

Le Télégramme du 2.12.82 parle d'une réunion à Trégastel entre Mr Joseph Le Bihan économiste et agronome breton et des responsables de groupements de productions de viande de Bretagne. Il nous suffit de reprendre certaines de ses paroles : «sans ressource et le dos à la mer, les bretons ont pour seul avenir l'ouverture sur le monde extérieur».

Il parle ensuite de ceux qui ont créé les groupements de producteurs, en bovins et porcs et qui sont à l'origine de notre expansion, c'est à eux de chercher les voies d'un nouvel essor. Or, c'est bien la carte maritime «comme leurs ancêtres» que les Bretons doivent jouer. «La France n'apparaît alors que comme un débouché extérieur parmi les autres...» Et Mr Le Bihan, de préciser que le marché mondial sera entre les mains de ceux qui disposent des technologies les plus avancées. «Il faut être présent là où se préparent les nouvelles techniques».

La Bretagne se doit ainsi de devenir le fer de lance de l'industrie agro-alimentaire. Les responsables bretons doivent, ce faisant, se libérer des contingences nationales. «Ne vous embêtez pas avec les organisations nationales dans de futiles débats...» Mr Le Bihan indique aussi qu'il reste beaucoup à faire en particulier la mise en place d'un organisme breton pour le marché du porc.

Il met aussi en garde les bretons afin qu'ils ne tombent pas dans les pièges de laisser-aller écologique... Les économistes américains l'avaient déjà prévu depuis plusieurs années ; c'est l'agro-alimentaire qui sera le premier secteur du développement économique au niveau mondial dans les prochaines décennies.

Le colonialisme français, en nous privant de l'industrialisation classique (sidérurgie...) a acculé les bretons au développement de son agriculture et par là même, au développement de l'agro-alimentaire, et à la création de nouvelles techniques de transformation.

Nous sommes donc au niveau mondial dans les premiers par notre technologie, par notre dynamisme et notre organisation. Mais voilà nous dépendons d'un état étranger... L'Ouest-France du 9 décembre 82 titrait :

Le poulet export breton en danger...

Un contrat de 50 000 tonnes de poulets avec l'Irak concernant plusieurs entreprises avicoles bretonnes, était perdu. C'est le Brésil qui a réussi à détourner à son profit cet important marché avec l'Irak. Et que lisons-nous dans Ouest-France :

- Que les exportateurs brésiliens ont reçu de l'état brésilien 1000 à 2000 Frs d'aide par tonne vendue.

- Que l'état brésilien et l'état irakien ont eu des arrangements afin que l'Irak en contre-partie puisse vendre autre chose au Brésil (pétrole ?...). Ainsi, les responsables professionnels se plaignent : «En France, le gouvernement ne nous aide pas à obtenir par des méthodes de troc aujourd'hui courantes, des contrats importants» ou «les autorités françaises ne semblent pas avoir de solution toute prête à de telle situation».

C'est bien ce que nous, Républicains bretons disons ; incapacité française, laxisme français, politique française vis-à-vis des pays Arabes désastreuses pour l'économie bretonne...etc. Quand une firme bretonne (privée ou coopérative) a en face d'elle une autre firme (Brésilienne, Américaine, Hollandaise...), elle a toutes les

chances d'arracher le contrat, car nous, nous avons les meilleurs critères de rentabilité de productions (indice de consommation... etc) mais quand celle-ci a en face d'elle un état, les rapports de force deviennent par trop inégaux. Ainsi, face à une entreprise brésilienne, une entreprise bretonne a la meilleure carte, mais face à un état brésilien SEUL UN ETAT BRETON - UNE REPUBLIQUE BRETONNE - ETAIT A MEME DE SAUVER LE MARCHÉ.

L'aviculture bretonne (10000 à 15000 emplois) est en danger de mort. Ce contrat perdu risque de nous entraîner le début d'une désastreuse liquidation de notre industrie avicole.

Autre exemple pour essayer de consolider leur situation sur le marché soviétique, les exportateurs bretons ont fait appel au gouvernement français qui a envoyé un négociateur qui n'a rien à voir avec la Bretagne : J.B. Doumeng.

Bilan : Au lieu des 150 000 tonnes escomptées, le marché soviétique s'est rétréci à 15 000 tonnes.

Jusqu'à quand les bretons feront-ils confiance aux français au lieu de régler leurs affaires EUX-MEMES ?

Alan CORAUD

Directeur gérant.

A. Plou

Numéro 11

1ère année

Prix de vente : 7 FF.

8 pages

Publication mensuelle

BP 1202 RENNES ST CYR 35922

Commission paritaire n°50 887

Rédacteur en chef H. FRANGEUL

Imp BIP VERN/SEICHE

RC 72 B 120